

PROCÈS-VERBAL DU 23 DÉCEMBRE 2019

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 décembre 2019 à 19 h 30 à laquelle est présent le maire, **M. RICHARD CARON**, et les membres du conseil municipal suivants : **M^{MES} VALÉRIE BOURGOIN, JULIE NADEAU, MM. GILLES BEAULIEU, ANDRÉ CARON**, formant quorum sous la présidence du maire.

2019-12-190

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit ouverte à 19 h 30 et que l'ordre du jour tel que lu soit accepté.

Tous les membres du conseil municipal, M^{mes} Valérie Bourgoïn, Julie Nadeau et MM Richard Caron, Gilles Beaulieu, André Caron, Philippe Morneau-Hardy et Michel Ferland ont reçu un avis de convocation le 19 décembre 2019.

AVIS DE MOTION VISANT L'ADOPTION ULTÉRIEURE D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT NO 216-2019 VISANT À FIXER POUR L'ANNÉE 2020 LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET SPÉCIALE, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES, LE TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET ABROGE LE RÈGLEMENT NO 215-2018

Avis de motion est donné par M^{me} Julie Nadeau qu'à une séance ultérieure, la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska adoptera un nouveau règlement relativement aux objets cités en titre.

2019-12-191

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 216-2019 AYANT POUR OBJET DE FIXER POUR L'ANNÉE 2020 LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET SPÉCIALE, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES, LE TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET ABROGE LE RÈGLEMENT NO 215-2018

Il est, par la présente, déposé par M^{me} Julie Nadeau, le projet du règlement numéro 216-2019 visant à fixer pour l'année 2020 le taux de la taxe foncière générale et spéciale, les tarifs de compensation pour le réseau d'égout, le transport et le traitement des ordures ménagères, des matières recyclables et organiques, le transport et disposition des boues de fosses septiques et abroge le règlement 215-2018.

2019-12-192

ADOPTION À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU RÈGLEMENT NO 216-2019 AYANT POUR OBJET DE FIXER POUR L'ANNÉE 2020 LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET SPÉCIALE, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES, LE TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET ABROGE LE RÈGLEMENT NO 215-2018

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le règlement No 216-2019 ayant pour objet de fixer pour l'année 2020 le taux de la taxe foncière générale et spéciale, les tarifs de compensation pour le réseau d'égout, le transport et le traitement des ordures ménagères, des matières recyclables et organiques, le transport et disposition des boues de fosses septiques et abroge le règlement no 215-2018 soit adopté lors de la séance

ordinaire du 13 janvier 2020 à 20h00.

2019-12-193

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par M. André Caron la levée de l'assemblée à 19 h 40.

Richard Caron, maire

Roxanne Morin,
Secrétaire-trésorière adjointe